

# **PONTAIX - Commune**

## **Liste des délibérations de la séance du**

**05 juin 2024**

Président de la séance : Madame Dominique VINAY

Secrétaire de la séance : Madame Hélène BLACHE

**Présents** : Madame Dominique VINAY, Monsieur Laurent GRANON, Monsieur Pascal LAPEYRE, Monsieur Eric VINAY, Madame Hélène BLACHE, Monsieur Joël LAPEYRE, Monsieur Pascal DIOTTE, Monsieur Emile MALICORNE

**Représentés** : Monsieur Olivier BARNIER représenté par Monsieur Laurent GRANON

**Absents et excusés** : Monsieur Denis LE CAPITAINE

### **Ordre du jour :**

- Approbation du PV du 15 avril 2024
- Présence du Bureau d'Étude BEAUR à propos de la Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration. Éclaircissements sur les démarches à suivre pour toutes les procédures concernant les expropriations, répondre à toutes questions qui constituent le dossier élaboré par le Bureau D'Étude.
- Délibération pour maître d'œuvre STEP Bureau Étude BEAUR
- Délibération architecte salle des fêtes (LITTLE Z) rajout d'informations suite au dernier Conseil
- Délibération zone d'accélération
- PLUI
- Questions diverses

Approbation du PV du 15 avril 2024

Le Conseil Municipal approuve le PV du 15 avril 2024

**VOTE : 9 POUR à l'unanimité**

### **Délibérations du conseil :**

#### **• Travaux de construction de la station d'épuration du village de Pontaix (N° 2024\_DE\_011)**

Résultat du vote : adoptée

Présence du Bureau d'Étude BEAUR à propos de la Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration. Éclaircissements sur les démarches à suivre pour toutes les procédures concernant les expropriations, répondre à toutes questions qui constituent le dossier élaboré par le Bureau D'Étude.

Mr Delhomme remet aux conseillers un livret de présentation. Mr Delhomme présente les activités et les références de la société BEAUR. Mr Delhomme revient sur l'historique du projet de la station d'épuration de la commune. Mr Delhomme explique que la commune a besoin des données pour installer une station d'épuration (les volumes, les charges en pollution...). La commune aura besoin d'un dossier d'avant projet pour engager la procédure. Mr Delhomme explique les honoraires de cette étude. Plusieurs tranches sont proposées.

Après étude des 3 devis d'entreprises différentes, le conseil valide le devis de l'entreprise BEAUR.

Délibération pour maître d'œuvre STEP Bureau Étude BEAUR

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

**VOTE- 9 POUR à l'unanimité**

- **RENOVATION ET AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES – Validation devis et demande de subvention auprès du Conseil Départemental (N° 2024\_DE\_012)**

Résultat du vote : adoptée

Délibération architecte salle des fêtes (LITTLE Z) rajout d'informations suite au dernier Conseil  
Mme le Maire lit le mail de Judith de la société LittleZ aux conseillers concernant la mission d'architectes-maîtres d'œuvres pour la salle des fêtes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

**VOTE- 9 POUR à l'unanimité**

- **Délibération zone d'accélération**

L'état incite les communes à définir les ENR qu'elles souhaitent développer sur leur territoire. L'état demande une délibération sur les modalités des consultations de la population concernant la zone d'accélération des Energies renouvelables (ZAER). Le conseil décide de communiquer sur le panneau d'affichage de la commune avec un retour dans les boîtes aux lettres. Également, sur le site internet de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

**VOTE 9 POUR à l'unanimité**

- **PLUI**

Isabelle Decauville et Pascal Albert de la CDD étaient venues pour étudier les zones constructives sur la commune. Le conseil consulte les plans de la commune. Aucune rénovation de remise ne sera accordée à la montée du château car ça ne sera pas accessible pour monter AEP

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

**VOTE 9 POUR à l'unanimité**

- **Questions diverses**

Présence de Gilbert ARCHINARD (Aire naturel de Pontaix) concernant le chemin pour accéder à son camping. La DDE lui a adressé un courrier AR en lui indiquant que le chemin est rural. Il demande si ce chemin est rural ou privé. Gilbert ARCHINARD aimerait que ce chemin soit privé. La commune a refait le goudronnage sur ce chemin car il était considéré comme rural. Mme le Maire a vérifié sur le cadastre. Mme le Maire va contacter la DDT pour la consultation des archives. La commune décidera au prochain conseil si ce chemin est communal ou privé.

L'employé communal a démissionné.

**Les sujets étant épuisés, Fin de séance : 21H15**

